UNIVERSITÉ D'AVIGNON
ET DES PAYS DE VAUCLUSE
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE
74 RUE LOUIS PASTEUR
84029 AVIGNON CEDEX 1
WWW.UNIV-AVIGNON.FR

ARRÊTÉ SAJ N°2017-03
MODIFIANT LA COMPOSITION DU CHSCT

LE PRÉSIDENT

- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant disposition statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;
- Vu la loi n° 2010-751 du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social ;
- Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;
- Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;
- Vu le décret n°2012-571 du 24 avril 2012 modifié relatif aux CHSCT dans les établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur ;
- Vu l'arrêté du président n° 2012-06 du 2 juillet 2012 créant le CHSCT à l'université ;
- Vu l'arrêté du président n°2014-32 du 11 décembre 2014 fixant la répartition des sièges des représentants des personnels au CHSCT issue des résultats des élections du 4 décembre 2014 au Comité Technique ;
- Vu l'arrêté du président n°2015-07 du 14 janvier 2015 portant désignation des représentants des personnels au CHSCT ;
- Vu l'arrêté du président n°2016-02 du 16 mars 2016 fixant la nouvelle répartition des sièges des représentants des usagers au CHSCT issue des résultats des élections du 10 novembre 2015 de renouvellement des représentants usagers du conseil d'administration ;
- Vu l'arrêté du président n°2016-03 du 5 avril 2016 modifiant la composition du CHSCT par la désignation de nouveaux représentants usagers ;
- Vu l'arrêté du président n°2016-04 du 21 avril 2016 modifiant la composition du CHSCT par la désignation de nouveaux représentants des personnels (FAEN) ;
- Vu le courriel du 6 mars 2017 de monsieur Philippe ADRIAN, représentant syndical habilité de la FAEN, désignant un représentant des personnels en remplacement de monsieur Jean-Henri BERGÉ.

ARRÊTE

Article 1er :

La composition du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail est modifiée compte tenu de la demande du représentant habilité de l'organisation syndicale FAEN, susvisée :

- Yves GUICHARD est désigné membre suppléant, en remplacement de Jean-Henri BERGÉ.

et ce pour la durée du mandat restant à courir.

UNIVERSITÉ D'AVIGNON
ET DES PAYS DE VAUCLUSE
SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES
Campus Hannah Arendt
Site centre-ville
74 rue Louis Pasteur – Case 34
84029 AVIGNON CEDEX 1
Tél. + 33 (0)4 90 16 28 43 ou 27 08
service-affaires-juridiques@univ-avignon.fr
http://www.univ-avignon.fr

Article 2 :

Ci-après le tableau de la composition du CHSCT modifiée :

REPRÉSENTANTS DE L'ADMINISTRATION	
Philippe ELLERKAMP, président de l'université Fathie BOUBERTEKH, directeur général des services	
REPRÉSENTANTS DES PERSONNELS	
Membres titulaires	Membres suppléants
CGT FSU : - BEAUVICHE Marianne, MCF (UFR-ip ALL) - SUDREAU Daniel, TECH RF (DOSI)	- MAZZIA Christophe, MCF (UFR-ip STS) - SPALACCI Laure, ATFR (DFCG)
FAEN : - BERRAG Allal, TECH RF (SUAPS) - ADRIAN Philippe, AAEDS (Cellule Marchés-DFCG)	- GUICHARD Yves, Magasinier (BU) - EVRARD Jean-Marc, TECH RF (DOSI)
SNPTES : - BOUMAZA Jean-Pierre, ASI RF (IUT) - NION Sébastien, TECH RF (STIL)	- PETITCOLAS Emmanuel, ASI (UFR-ip STS) - JOLIOT Céline, TECH RF (UFR-ip STS)

REPRÉSENTANTS DES ÉTUDIANTS	
Membres titulaires	Membres suppléants
INTER'ASSO AVIGNON : - INIZIAN Margaux (UFR-ip STS) - ZAAFOUR Axel (UFR-ip SHS)	- CHERAMY Maxime (UFR-ip STS) - NOTABLE Loïse (UFR-ip ALL)

Article 3 :

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site des actes règlementaires de l'université.

Avignon, le 27 mars 2017

Le Président de l'Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse,

UNIVERSITE D'AVIGNON ET DES PAYS DE VAUCLUSE
74, rue Louis Pasteur
84029 AVIGNON CEDEX 1

Philippe ELLERKAMP